

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 7 novembre 2016** à 20 :00 heures.

Étaient présents :

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier
--------	------------------	-----------	---

Était absent : Monsieur Serge Guimond

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance et fait part des points à l'ordre du jour aux personnes qui assistent à la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

198-11-2016

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

5.2 Municipalité Saint-Aubert/Assistance en sécurité incendie/Entente

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbal du 3 octobre 2016
 - 3.1 Acceptation
4. Administration générale
 - 4.1 Situation financière de la Municipalité
 - 4.2 États comparatifs/Comptable et budgétaire/Dépôt
 - 4.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 4.4 Séances ordinaires de conseil/Calendrier 2017
 - 4.5 Autorisation pour versement des subventions pour taxes/Avis de motion
 - 4.6 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Terrain rue Lord/Facture 1392150
 - 4.7 TECQ/Programmation des travaux/Bilan
 - 4.8 Règlement 412-2016/Délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption
5. Service incendie
 - 5.1 Échelle/Soumission/Achat
6. Transport

- 6.1 Réseau routier
 - 6.1.1 Stationnement-hiver 2016-2017/Soumission/Résultat
 - 6.1.2 Dynaco Machinerie/Achat/Souffleur
 - 6.1.3 Sable et matériaux abrasifs/Achat
 - 6.1.4 Travaux à faire
 - 6.1.5 Carburant & huile à chauffage/Soumission/Résultat
- 6.2 Transport collectif
 - 6.2.1 Transport adapté L'Islet Nord/Prévisions budgétaires 2017/Adoption
- 7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Suivi
 - 7.1 Construction B.M.L, Dvision de Sintra inc./Décompte progressif #13
 - 7.2 Diane Gervais, architecte/Facture 14103FA09
 - 7.3 Tetra Tech QI inc./Mandat d'accompagnement/Facture 15305345
- 8.- Hygiène du milieu
 - 8.1 Municipalité de L'Islet/Écocentre 2016/Facture 163276
- 9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Arpentage Côte-du-Sud/Immatriculation station pompage/Facture AD-16-119
- 10. PFM & MADA
 - 10.1 Fête de Noël/10 décembre 2016
- 11. Social des Fêtes
 - 11.1 Date et endroit
- 12. Subvention & cotisation & appui
 - 12.1 Comité de la Bibliothèque
 - 12.2 8^e Rang Ouest/Entretien hiver-2016-2017
 - 12.3 Chemin Eugène-Cross (route Pierre-Noël)/Entretien hiver-2016-2017
 - 12.4 Corporation résidents Lac D'Apic/Entretien hiver 2016-2017
 - 12.5 Coopérative jeunesse de services de L'Islet/St-Cyrille 2017
 - 12.6 Les Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet/Appui/Lettre 17 octobre 2016
 - 12.7 Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2016
 - 12.8 Daniel et Michel Fortin/30, chemin Lessard Est/Compensation pour déneigement
- 13. Varia
- 14. Comptes payés et à payer
 - 14.1 Acceptation
- 15. Période de questions
- 16. Levée de la séance

3. Procès-verbal du 3 octobre 2016

3.1 Acceptation

199-11-2016

Procès-verbal/3 octobre 2016/Adoption.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté.

4. Administration générale

4.1 Situation financière de la Municipalité

Membres du conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, je vous dépose mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard. Celui-ci traite des points suivants :

- Rapport du vérificateur et états financiers vérifiés de l'exercice 2015
- Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du prochain budget;
- Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que tous les contrats de 2 000\$ accordés au même fournisseur et totalisant une dépense qui dépasse 25 000\$;
- La rémunération et allocation de dépenses accordées aux élus

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

La firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton a déposé, le 4 avril 2016, le rapport financier annuel 2015 dûment vérifié. Ce rapport fut émis sans aucune réserve et celui-ci mentionne que les états financiers présentaient, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015. En voici les grandes lignes :

Revenus de fonctionnement :	1 110 128\$
Charges :	1 110 175\$
Excédent avant conciliation à des fins fiscales :	(47)\$
Excédent avec conciliation à des fins fiscales :	105 578\$

Les surplus accumulés affectés et non affectés de la municipalité s'élèvent à 491 736\$ au 31 décembre 2015.

Les dépenses en immobilisations réalisées en 2015 se chiffrent à 3 349 876 \$. Ce montant est constitué principalement de travaux pour le projet du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées.

La dette à long terme est passée de 386 945\$ au 31 décembre 2014 à 350 187\$ au 31 décembre 2015.

INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE EN COURS

Selon le rapport des opérations financières daté de ce jour, l'année financière 2016 devrait se terminer avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Les dépenses effectuées à ce rapport sont justifiées par différents travaux et d'acquisitions tels que :

Outre les dépenses de fonctionnement générales dans l'administration, voirie service incendie, hygiène du milieu et loisirs, il y a eu :

- Dépenses reliées au projet du réseau d'aqueduc et d'égouts;
- Dépenses d'honoraires professionnels de notaire et d'arpenteur pour acquisitions et servitudes de terrains;
- Branchement au réseau municipal de l'Édifice municipal;
- Achat de matériel incendie : bunker et échelle;

- Achat d'une cuisinière pour le Centre des Loisirs;
- Achat d'un souffleur;
- Achat du service « mobilité » de PG Solutions inc. pour les branchements au réseau municipal.

● **ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET**

Dans l'élaboration du prochain budget, les membres du conseil porteront une attention particulière aux dossiers suivants :

- Travaux de suivi de construction du réseau d'aqueduc, des égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;
- Expropriation/Site de traitement d'eau potable;
- Exploitation de l'usine d'eau potable et de l'usine de traitement des eaux usées;
- Mettre en valeur la vente de terrains résidentiels (rue Lord)
- Exécuter les actions du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Améliorations locatives de la Chapelle au Lac-des-Plaines (suite);
- Projet de formation d'un camp de jour à la Chapelle au Lac-des-Plaines;
- Amélioration et entretien des chemins municipaux avec trottoirs;
- Inventaire sanitaire des lacs (suivi);
- Suivi des actions de la politique familiale municipale incluant la démarche « Municipalité amie des aînés »;
- Participer et travailler à poursuivre l'activité hivernale « Le Snow Fête »;
- Réalisation de bureaux supplémentaires à l'Édifice municipal;
- Démarrage d'un projet concernant la faisabilité d'ouvrir une résidence pour personnes autonomes;
- Projet d'un partenariat avec l'OTJ de St-Cyrille pour la construction d'une bâtisse sur le terrain de l'OTJ de St-Cyrille;
- Rénovation du local de la Bibliothèque de St-Cyrille.

● **LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$**

Pour satisfaire à l'article 955 du Code municipal, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ incluant ceux de 2 000\$ effectués avec un même contractant lorsque ces contrats comportent un déboursé total supérieur à 25 000 \$.

Rapport du 1^{er} novembre 2015 au 7 novembre 2016

Compagnie	Contrat	Montant
Construction BML	Aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées	9 458 123 \$
Campor inc.	Vidange fosse septiques	26 511 \$
Les Constructions H.D.F. inc.	Déneigement des chemins	209 410 \$
Englobe Corp.	Contrôle qualitatif des matériaux projet aqueduc, égouts	118 947 \$
Excavation Louis Richard inc.	Entretien des chemins municipaux & branchement au réseau	52 528 \$
Hydro-Québec	Électricité et frais pour nouvelles installations	45 993 \$
Les Concassés du Cap inc.	Cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables	64 770 \$
M.R.C. de L'Islet	Quote-part	122 988 \$
Ministère de la Sécurité publique	Quote-part Sûreté du Québec	63 122 \$
Norda Stelo inc.	Surveillance travaux aqueduc, égouts, voirie et assainissement	420 599 \$

● **LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ACCORDÉS AUX ÉLUS**

Afin de respecter les dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport sur la situation financière de la municipalité doit faire mention de la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Donc les sommes provenant de la municipalité pour le maire et les conseillers sont :

	Maire	Conseillers
Rémunération	5 538 \$	1 846 \$
Allocation	2 768 \$	923 \$

Et les sommes provenant des organismes pour le maire sont :

	Régie Anse-à-Gilles	MRC L'Islet réunion mensuelle/ comité de travail
Rémunération	147.24\$/réunion	115.12\$/46.04\$
Allocation	73.62\$/réunion	57.56\$/23.02\$

Vous voudrez bien prendre note qu'en décembre prochain, à l'occasion d'une séance extraordinaire dont la date sera publiée par AVIS PUBLIC, je pourrai vous faire l'état des prévisions budgétaires pour l'année financière 2017.

Avec ces énoncés, je vous ai présenté, à ce jour, la situation financière de la municipalité avec ses différents projets et j'espère le tout à votre satisfaction.

Je vous invite, mesdames, messieurs, à venir assister à nos séances mensuelles auxquelles il y a toujours un moment qui vous est alloué pour vos interrogations. C'est avec plaisir que je répondrai, dans la mesure du possible, à tous vos questionnements.

Je vous remercie de votre attention et bienvenue à tous.

Luc Caron, maire.

4.2 États comparatifs/Comptable et budgétaire/Dépôt

200-11-2016

États comparatifs/Comptable et budgétaire-2016/Dépôt.

CONSIDÉRANT l'article 176.4 du *Code municipal* où le directeur-général/secrétaire-trésorier doit déposer deux fois par année, deux états comparatifs nommés comptable et budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice financier précédent, pour la même période;

CONSIDÉRANT QUE le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu : -

D' les deux états comparatifs datés respectivement du 7 novembre 2016.

4.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

201-11-2016

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil-2016/Dépôt

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter le dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (art. 357 LERM)*.

4.4 Séances ordinaires de conseil/Calendrier 2017

202-11-2016

Séances ordinaires de conseil/Calendrier 2017/Acceptation.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE l'article 145 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir le lieu des séances de conseil;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu :

QUE les élus adoptent le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal ci-après :

- | | |
|------------------------------|----------------------|
| ➤ mardi, 10 janvier | ➤ lundi, 3 juillet |
| ➤ lundi, 6 février | ➤ lundi, 7 août |
| ➤ lundi, 6 mars | ➤ mardi, 5 septembre |
| ➤ lundi, 3 avril | ➤ lundi, 2 octobre |
| ➤ lundi, 1 ^{er} mai | ➤ lundi, 13 novembre |
| ➤ lundi, 5 juin | ➤ lundi, 4 décembre |

QUE la tenue des séances de conseil soit à l'Édifice municipal au 282, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Lessard à 20h00.

QUE le calendrier ci-haut ne contrevient pas au Règlement #333-05 de la municipalité.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

4.5 Autorisation pour versement des subventions pour taxes/Avis de motion

AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller, PIERRE DORVAL, donne un avis de présentation qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement (413-2016) autorisant les versements des subventions pour taxes.

QUE dispense de lecture du projet de règlement est faite en même temps que cet avis de motion.

Donné à St-Cyrille-de-Lessard, ce 7 novembre 2016

Et j'ai signé :

Pierre Dorval

4.6 Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Terrain rue Lord/Facture 1392150

203-11-2016

Raymond, Chabot, Grant, Thornton/Terrain rue Lord/Facture 1392150.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accepter les honoraires professionnels de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton au montant de 2 604.18\$ incluant les taxes pour la réalisation de différentes hypothèses de taxation pour les nouveaux terrains résidentiels à vendre dans la rue Lord.

4.7 TECQ/Programmation des travaux/Bilan

204-11-2016

Aqueduc, Égouts, Voirie et Assainissement des eaux usées/TECQ 2014-2018/Programmation révisée/Résolution-2016.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés vérifiables

et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

4.8 Règlement 412-2016/Délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption

205-11-2016

Règlement 412-2016/Délégation de pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats/Adoption.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier, appuyé par Monsieur Clermont Bélanger et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, tel que décrit, le règlement 412-2016 déléguant les pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en abrogeant le règlement 403-2015.

RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2016

DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS
D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE
PASSER DES CONTRATS EN
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 403-2015

SÉANCE ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard, tenue le 7 novembre 2016, à 20 :00 heures, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE : MONSIEUR LUC CARON

Les membres du conseil :

Madame	Sonia Laurendeau
Messieurs	Pierre Dorval Clermont Bélanger Roger Lapierre Nelson Cloutier

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QUE *le Code municipal du Québec, à l'article 936.1.13, prévoit l'obligation pour le conseil de déléguer à un fonctionnaire ou un employé, le pouvoir de former un comité de sélection;*

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est dans l'intérêt de la municipalité, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

ATTENDU QU' un avis de présentation a été régulièrement donné le 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier, appuyé par Monsieur Clermont Bélanger et résolu : -

QUE le Règlement 403-2015 soit abrogé.

QUE le présent règlement 412-2016 remplaçant le règlement 403-2015 soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil délègue au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un Comité de sélection et de désigner les membres (incluant les substituts) pour l'adjudication des contrats en application des dispositions du titre XXI du Code municipal ou d'un règlement adopté en vertu de l'article 938.01 dudit code.

ARTICLE 3

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer les contrats au nom de la municipalité spécifiquement prévus au présent règlement est délégué au directeur général.

ARTICLE 4

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général se voit déléguer des pouvoirs au nom de la municipalité sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de marchandises ou de fournitures de bureau pour un montant maximum de 5 000\$;
- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien qui ne sont pas des travaux de construction ou d'amélioration au sens de la *Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q., c.T-14)* pour un montant maximum de 5 000\$ par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de 5 000\$ par dépense ou contrat.

ARTICLE 5

Le directeur général a le pouvoir de passer les contrats nécessaires pour exercer la compétence qui lui est dévolue par le présent règlement, le tout au nom de la municipalité.

ARTICLE 6

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier indiquant qu'il y a pour cette fin des crédits suffisants.

ARTICLE 7

Les règles d'attribution des contrats par la municipalité s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil peut demander cette autorisation au ministre.

ARTICLE 8

Le directeur général qui accorde une autorisation de dépense ou un contrat l'indique dans un rapport qu'il transmet au conseil à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de vingt-cinq jours suivant l'autorisation.

ARTICLE 9

Le paiement associé aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peut être effectué par le directeur général sans autre autorisation, à même les fonds de la municipalité, et mention de tel paiement doit être indiquée dans le rapport qu'il doit transmettre au conseil conformément à l'article 961.1 du *Code municipal*.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc Caron
Maire

Josée Godbout
Directrice générale et sec.-trésorière

5. Service incendie

5.1 Échelle/Soumission/Achat

206-11-2016

Échelle/Soumission/Achat.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

DE faire l'achat nécessaire d'une échelle de 40 pieds, 3 sections pour le service incendie au montant de 2 167.28\$ incluant les taxes auprès de L'Arsenal, entreprise spécialisée dans le matériel incendie.

5.2 Municipalité St-Aubert/Assistance en sécurité incendie/Entente

207-11-2016

Municipalité St-Aubert/Assistance en sécurité incendie/Entente.

CONSIDÉRANT le *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'adoption d'une entente intermunicipale reliée aux interventions d'assistance mutuelle en sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Aubert;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont pris connaissance du contenu proposé à l'entente;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Josée Godbout et monsieur le maire, Luc Caron à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

6. Transport

6.1 Réseau routier

6.1.1 Stationnement-hiver 2016-2017/Soumission/Résultat

208-11-2016

Réseau routier/ Stationnement-hiver 2016-2017/Soumission/Résultat.

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises locales ont été invitées par la Municipalité à soumissionner pour le déneigement des bornes incendie, des sites de traitement des eaux usées et eau potable, trottoirs ainsi que pour les espaces réservés aux stationnements dont elle a, à sa charge, pour la saison d'hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a répondu à l'invitation dont le résultat est le suivant :

Fortin MPMMD : 7 933.28\$ incluant les taxes

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge dispendieux cette offre de service et qu'après analyse, la municipalité considère qu'elle peut faire elle-même l'entretien d'hiver de ses utilités publiques, stationnements et trottoirs avec l'achat d'un souffleur et d'une saleuse à moindre coût pour les années à venir;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

DE ne pas donner suite à la soumission de déneigement reçue de Fortin MPMD.

6.1.2 Dynaco Machinerie/Achat/Souffleur

209-11-2016

Réseau routier/ Dynaco Machinerie/Achat/Souffleur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprendra cet hiver le déneigement des espaces de ses utilités publiques, trottoirs et stationnements des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, la municipalité doit faire l'achat d'un souffleur à être installé sur le tracteur et d'une saleuse à intégrer au camion de service si possible;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu :-

DE faire l'achat auprès du fournisseur Dynaco, machinerie d'un souffleur de marque Pronovost avec couteaux à glace au montant de 10 987.01\$ incluant les taxes.

QUE la municipalité entreprenne des démarches pour faire l'achat d'une saleuse.

6.1.3 Sable et matériaux abrasifs/Achat

210-11-2016

Réseau routier/Sable et matériaux abrasifs/Achat.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité entreprendra cet hiver le déneigement des espaces de ses utilités publiques, trottoirs et stationnements des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, l'achat de matériel déglaçant est nécessaire;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

DE faire l'achat de 4 voyages de sable et matériaux abrasifs de l'entreprise AML Caron au montant de 19\$ t.m.

6.1.4 Travaux à faire

211-11-2016

Réseau routier/Travaux de voirie prioritaires.

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- Tour du Lac-des-Plaines : Fossé (face au #55)
Ponceau (face au #401)
- Chemin Lac D'Apic : Fossé
Ponceau
- Chemin Lessard Est : Réparation d'asphalte

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

6.1.5 Carburant & huile à chauffage/Soumission/Résultat

212-11-2016

Carburant & huile à chauffage/Soumission/Résultat.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a invité trois (3) fournisseurs de la région à soumissionner pour de la fourniture de carburant-diesel et d'huile à chauffage;

CONSIDÉRANT QU'un soumissionnaire a répondu à l'invitation dont voici le résultat :

	Énergies Sonic
Du 15 novembre 2016 au 14 novembre 2017 Montant du profit exigé par litre	
Diesel :	-0.0010
Huile à chauffage :	-0.0010

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter l'offre de service du fournisseur Énergies Sonic.

QUE la durée du contrat est du 15 novembre 2016 au 14 novembre 2017 avec la possibilité de poursuivre une année supplémentaire. Si tel est le cas, une demande sera faite auprès d'Énergie Sonic afin de savoir si le fournisseur est d'accord à fournir le même prix pour l'année 2017-2018.

6.2 Transport collectif

6.2.1 Transport adapté L'Islet Nord/Prévisions budgétaires 2017/Adoption

213-11-2016

Transport adapté L'Islet Nord/Prévisions budgétaires 2017/Adoption.

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère au Transport adapté de L'Islet-Nord dans le but d'offrir un transport adapté pour les personnes handicapées de la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2017 de cet organisme et par le fait même, la tarification exigée ainsi que les modifications s'il y a lieu.

QUE la contribution financière de la municipalité sera de 2 000\$.

7. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux usées/Suivi

7.1 Construction B.M.L, Division de Sintra inc./Décompte progressif #13

214-11-2016

AEVAEU/ Construction BML, Division de Sintra inc./D.P.#13.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter le décompte progressif no 13 au montant de 389 556.88\$ incluant les taxes pour la période se terminant le 2 novembre 2016.

D'autoriser madame la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ce décompte.

7.2 Diane Gervais, architecte/Facture 14103FA09

215-11-2016

AEVAEU/Diane Gervais, architecte/Facture 14103FA09.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture de Diane Gervais, architecte au montant de 536.95\$ incluant les taxes.

7.3 Tetra Tech QI inc./Mandat d'accompagnement/Facture 15305345

216-11-2016

AEVAEU/ Tetra Tech QI inc./Mandat d'accompagnement/Facture 15305345.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

D'accepter le relevé d'honoraires professionnels de Tetra Tech QI inc. au montant de 1 821.99 \$ incluant les taxes pour la période se terminant le 28 octobre 2016.

8. Hygiène du milieu

8.1 Municipalité de L'Islet/Écocentre 2016/Facture 163276

217-11-2016

Municipalité de L'Islet/Écocentre 2016/Facture 163276.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture de la Municipalité de L'Islet au montant de 5 292\$ pour les services de l'Écocentre offerts à la population de Saint-Cyrille-de-Lessard.

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Arpentage Côte-du-Sud/Immatriculation station pompage/Facture AD-16-119

218-11-2016

Arpentage Côte-du-Sud/Immatriculation station pompage/Facture AD-16-119.

Il est proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter les honoraires professionnels d'Arpentage Côte-du-Sud au montant de 1 813.20\$ incluant les taxes pour les services d'immatriculation de la parcelle de terrain acquis de M. Amable Lord pour le poste de pompage no 2.

10. PFM & MADA

10.1 Fête de Noël/10 décembre 2016

219-11-2016

PFM & MADA/Fête de Noël-2016.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QU'il y aura une Fête de Noël organisée par le comité de la Politique Familiale, samedi, le 10 décembre 2016 à l'Édifice municipal de 9h30 à 11h30.

QU'une mention spéciale sera faite lors de cette fête en l'honneur des nouveaux nés de l'année.

QUE les coûts des dépenses reliés à cette fête seront pris au montant attribué au poste budgétaire à cette fin.

11. Social des Fêtes

11.1 Date et endroit

220-11-2016

Social des Fêtes-2016/Date et endroit.

Il est proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE les membres du conseil, le personnel, les pompiers, les membres du CCU et le comité de la PFM & MADA soient conviés à la Salle de l'Édifice municipal le samedi, 17 décembre 2016 à 18h00 où un souper leur sera servi par Madame Jacqueline Boucher, traiteur.

12. Subvention & cotisation & appui

12.1 Comité de la Bibliothèque

221-11-2016

Comité de la Bibliothèque.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité de la Bibliothèque;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu :

QU'une aide financière de 400\$ soit consentie pour le fonctionnement de la bibliothèque.

12.2 8^e Rang Ouest/Entretien hiver-2016-2017

222-11-2016

8^e Rang Ouest/Entretien hiver-2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de chalets sollicitent la municipalité pour une contribution financière pour l'entretien du 8^e Rang Ouest pour l'hiver 2016-2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

DE consentir un montant de 200\$ à titre d'aide financière pour l'entretien de ce chemin.

QUE cette aide financière ne sera pas récurrente à chaque année, les propriétaires devront en faire la demande et cette dernière sera considérée par les membres du conseil.

12.3 Chemin Eugène-Cross (route Pierre-Noël)/Entretien hiver-2016-2017

223-11-2016

Chemin Eugène-Cross (route Pierre-Noël)/Entretien hiver-2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires de chalets sollicitent la municipalité pour une contribution financière pour l'entretien du chemin Eugène-Cross pour l'hiver 2016-2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Clermont Bélanger
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu :

DE consentir un montant de 400\$ à titre d'aide financière pour l'entretien de ce chemin.

QUE cette aide financière ne sera pas récurrente à chaque année, les propriétaires devront en faire la demande et cette dernière sera considérée par les membres du conseil.

12.4 Corporation résidents Lac D'Apic/Entretien hiver 2016-2017

224-11-2016

Corporation résidents Lac D'Apic/Entretien hiver 2016-2017.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation des résidents du Lac D'Apic pour l'entretien de la route d'accès au Lac D'Apic;

IL EST, PAR CONSÉQUENT, -

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu :

DE consentir un montant de quatre cents dollars (400\$) à titre d'aide financière pour l'entretien de ce chemin.

QUE cette aide financière ne sera pas récurrente à chaque année, les propriétaires devront en faire la demande et cette dernière sera considérée par les membres du conseil.

12.5 Coopérative jeunesse de services de L'Islet/St-Cyrille 2017

225-11-2016

Coopérative jeunesse de services de L'Islet/St-Cyrille 2017.

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la Coopérative jeunesse de services de L'Islet(CJS)/St-Cyrille pour l'année 2017;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accorder 500\$ à cet organisme à titre d'appui financier pour l'année 2017.

QUE ce paiement se fera en janvier 2017.

12.6 Les Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet/Appui/Lettre 17 octobre 2016

226-11-2016

Les Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet/Appui/Lettre 17 octobre 2016.

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la part de l'Association des Transporteurs en Vrac de Montmagny-L'Islet afin de favoriser l'embauche des camionneurs artisans de notre milieu;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Clermont Bélanger
Et unanimement résolu : -

DE faire parvenir à l'Association des Transporteur en Vrac une résolution d'appui à la lettre adressée à cette association datée du 17 octobre 2016.

12.7 Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2016

227-11-2016

Chevaliers de Colomb/Souper annuel-2016.

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb sollicitent un appui financier à la municipalité pour leur souper annuel, lequel a eu lieu samedi, le 5 novembre dernier au centre social des Chevaliers de Colomb de L'Islet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'acquiescer quand même à cette demande en faisant une contribution financière au montant de 50\$ à cet organisme.

12.8 Daniel et Michel Fortin/30, chemin Lessard Est/Compensation pour déneigement

228-11-2016

Daniel et Michel Fortin/30, chemin Lessard Est/Compensation pour déneigement.

CONSIDÉRANT les demandes de Messieurs Daniel et Michel Fortin dont l'une fait l'objet d'une compensation financière de 200\$ pour le déneigement de la citerne au 30 chemin Lessard Est et l'autre de 100\$ pour la tonte de gazon sur la parcelle de terrain appartenant à la municipalité où est situé le réducteur de pression du réseau d'aqueduc;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'acquiescer à la demande de déneigement de la citerne au montant de 200\$ payable en deux versements égaux de 100\$ soit le premier vers le 15 décembre 2016 et le second vers le 15 mars 2017.

QU'étant donné que cette compensation est consentie par obligation de la part de la municipalité, une demande annuelle auprès de la municipalité ne sera pas nécessaire, les paiements se feront d'année en année à la même période.

D'informer Messieurs Fortin que ce sera la Municipalité qui prendra soin de la tonte du gazon de sa propriété où est situé le réducteur de pression aux fréquences de son choix.

13. Varia

Aucun point n'est ajouté au varia.

14. Comptes payés et à payer.

14.1 Acceptation

229-11-2016

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval

Et unanimement résolu : -

D'adopter la liste des comptes payés et à payer datée respectivement du 5 novembre 2016 au montant total de 919 112.60\$.

QUE cette liste de comptes est disponible pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

15. Période de questions.

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

16. Levée de la séance.

230-11-2016

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 21h20.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, d.g./sec.trésorière